



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

SONT PRÉSENTS

- MM Sylvain Breton, préfet, maire d'Entrelacs
Martin Bordeleau, préfet suppléant, maire de Saint-Côme
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Réjean Larochelle, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Gaétan Morin, conseiller de comté, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Serge Perrault, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
François Quenneville, conseiller de comté, maire de Chertsey
Martin Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
- Mmes Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
Isabelle Perreault, conseillère de comté, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- M. Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Catherine Lavallée, secrétaire du Programme d'aménagement durable des forêts

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté,

CM-297-2019

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 9h04.

M. Joé Deslauriers se joint à l'assemblée à 9h10

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-298-2019

Il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté avec la modification du point 11.2 *Avis de motion – Projet de règlement 207-2019* et l'ajout des points 8.13 *Union des municipalités du Québec – Caucus des municipalités locales*, 11.2.1 *Dépôt du projet de règlement 207-2019 ayant pour objet de modifier le SADR de la MRC de Matawinie relativement à la gestion du bruit et des accès aux corridors routiers*, 14.10 *Conseiller en immigration - Information*, 22.1 *Prix Coup de cœur du jury AQLM*, 22.2 *Schéma de couverture de risques incendie – Couverture assurance*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
Signature de la feuille de présences
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2019
4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 SEPTEMBRE 2019
5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET
6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

- 7.1 Comité de développement local et régional (10 septembre 2019) – Dépôt du compte rendu
- 7.2 Comité de mise en œuvre du PDZA (18 septembre 2019) – Dépôt du compte rendu
- 7.3 Commission d'aménagement (24 septembre 2019) – Dépôt du compte rendu
- 7.4 Table des préfets
- 7.5 Autres comités

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Règlement 179-2016-1 modifiant le règlement 179-2016 constituant le comité administratif de la MRC de Matawinie et définissant la délégation de ses compétences - Adoption
- 8.2 Règlement 180-2016-1 modifiant le règlement 180-2016 concernant l'autorisation de dépenses et de signature de documents accordée au secrétaire-trésorier et directeur général – Adoption
- 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 177-2016-1 modifiant le règlement 177-2016 relatif à la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence
- 8.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 147-2012-2 abrogeant le règlement 147-2012-1 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Matawinie
- 8.5 Objectifs prioritaires 2019 – Reddition de comptes – Information
- 8.6 Nomination des signataires – Desjardins (TPV) – Décision
- 8.7 Amélioration du chemin des Cyprès – Embauche d'un chargé de projet en ingénierie - Adoption
- 8.8 Clinique vétérinaire de stérilisation ciblée mobile pour la MRC de Matawinie - Information
- 8.9 Affectations de surplus 2018 – Cour municipale – Autorisation
- 8.10 Agence de communication – Décision
- 8.11 Congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités – Motion de félicitations
- 8.12 Grands prix Desjardins de la culture de Lanaudière
- 8.13 *Union des municipalités du Québec – Caucus des municipalités locales*

9. PÉRIODE DE HUIS CLOS À 11 H 30

10. AUDIENCES (13 h)

- 10.1 Musée d'art de Joliette (M. Jean-François Bélisle)
- 10.2 Loisir et Sport Lanaudière (Mme Linda Fleury, Messieurs Alexandre Fréchette et Bernard Thériault)

11. AMÉNAGEMENT

- 11.1 Avis de conformité règlements municipaux
 - 11.1.1 Règlements conformes
- 11.2 *Avis de motion – Projet de règlement 207-2019*
 - 11.2.1 *Dépôt du projet de règlement 207-2019 ayant pour objet de modifier le SADR de la MRC de Matawinie relativement à la gestion du bruit et des accès aux corridors routiers*
- 11.3 SUMI – Projet radio Carcan – Information
- 11.4 RCI 206-2019 remplaçant le RCI 109-2017 – Distances séparatrices en zone agricole décrété – Adoption
- 11.5 FPEM 2019 – Affiches pour la prévention et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (myriophylle) de Chertsey – Décision
- 11.6 Appel d'offres commun collecte et transport des matières résiduelles – Résultats – Information
- 11.7 Exploitation du sable et du gravier dans le Parc régional du Lac Taureau - Décision



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

12. GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE
 - 12.1 Aucun point
13. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE
 - 13.1 Aucun point
14. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL
 - 14.1 Pacte rural des municipalités – Information
 - 14.2 Pacte rural – Saint-Jean-de-Matha – Aménagement d'une terrasse aux infrastructures sportives – Décision
 - 14.3 Pacte rural – Saint-Jean-de-Matha – Aménagement de la façade de la bibliothèque – Décision
 - 14.4 Pacte rural – Sainte-Marcelline-de-Kildare – Restructuration du kiosque du parc de l'Étang – Décision
 - 14.5 Pacte rural – Saint-Félix-de-Valois – Aménagement de terrains de pétanque – Décision
 - 14.6 Réaffectation budgétaire – Décision
 - 14.7 Hexagone Lanaudière – Décision
 - 14.8 Déclaration commune sur les services de développement local – Décision
 - 14.9 Fonds de développement des territoires – Reddition 2018-2019 – Décision
 - 14.10 *Conseiller en immigration - Information*
15. TRANSPORT
 - 15.1 Demande d'appui du RUTAL – Démarches formation en ligne pour les intervenants en transport adapté - Décision
16. ÉVALUATION
 - 16.1 Aucun point
17. PARCS RÉGIONAUX
 - 17.1 Aucun point
18. LISTE DES DÉBOURSÉS – DÉPÔT (DÉCISION)
19. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS – AUCUN
20. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT
21. CORRESPONDANCE
 - Correspondances significatives
 - 21.1 Demande d'appui – Budget d'aide financière à la voirie locale du MTQ – Décision
 - 21.2 Demande d'appui – Admissibilité des travaux de réfection des passages à niveau aux programmes d'aide financière du MTQ – Décision
 - 21.3 Demande d'appui – Chantiers de la déclaration citoyenne d'urgence climatique - Décision
22. VARIA
 - 22.1 *Prix Coup de cœur du jury AQLM*
 - 22.2 *Schéma de couverture de risques incendie – Couverture assurance*
23. PÉRIODE DE QUESTIONS
24. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE
25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

La résolution CM-279-2019 adoptée à la séance du Conseil du 11 septembre 2019 est présentée au Conseil pour reconsidération, le préfet ayant utilisé son droit de véto en constatant, après adoption, que tous les élus n'avaient pas la même compréhension de cette dernière. Une discussion à huis clos a lieu entre les élus à ce sujet.

PÉRIODE DE HUIS CLOS

Une période de huis clos est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement à 9 h 15.

REPRISE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Isabelle Parent et résolu unanimement de reprendre la séance à 10 h 20.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2019

Un vote est tenu pour l'adoption de la résolution CM-279-2019 telle que libellée :

Pour : Les municipalités de Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Damien, Saint-Zénon et Saint-Donat.

CM-299-2019

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. François Quenneville et résolu majoritairement d'adopter le procès-verbal du 11 septembre 2019, la résolution numéro CM-279-2019 étant rayée du procès-verbal.

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019 DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement de prendre acte du dépôt du procès-verbal, comme présenté.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le rapport d'activités du préfet, pour le mois de septembre 2019, est déposé au Conseil de la MRC, sans commentaire ni question.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim résume les principaux points de son rapport pour le mois de septembre 2019.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

7.1. Comité de développement local et régional (10 septembre 2019) – Dépôt du compte rendu

La directrice du Service de développement local et régional fait un résumé du compte rendu aux membres du Conseil.

7.2. Comité de mise en œuvre du PDZA (18 septembre 2019) – Dépôt du compte rendu

Le directeur par intérim du Service d'aménagement fait un résumé du compte rendu.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

7.3. Commission d'aménagement (24 septembre 2019) – Dépôt du compte rendu

Le directeur par intérim du Service d'aménagement fait un résumé du compte rendu et mentionne, entre autres, le projet de règlement 207-2019 relativement à la gestion du bruit et des accès aux corridors routiers qui sera déposé lors de la présente séance.

7.4. Table des préfets

Le préfet et le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim informent les membres du Conseil des sujets qui ont été abordés lors de la rencontre du 23 septembre 2019.

Aussi, la Table des préfets endossait trop de priorités régionales ce qui n'était pas un gage d'avancée notable. Les membres ont donc été appelés à revoir les 14 priorités régionales lors d'une rencontre le 8 octobre 2019.

7.5. Autres comités

Comité de développement social (Fondation Chagnon)

M. Serge Perrault mentionne que le comité a transmis à la Table des préfets une demande afin d'obtenir plus d'autonomie dans ses décisions.

Carrefour jeunesse-emploi

Les rencontres dans l'ensemble des écoles secondaires sont maintenues.

8. ADMINISTRATION

8.1. Règlement 179-2016-1 modifiant le règlement 179-2016 constituant le comité administratif de la MRC de Matawinie et définissant la délégation de ses compétences - Adoption

CM-300-2019

Considérant l'intention d'adopter le règlement 180-2016-1, modifiant le règlement 180-2016 intitulé autorisation de dépenses et de signature de documents accordée au secrétaire-trésorier et directeur général;

Considérant qu'il convient de modifier le règlement numéro 179-2016 constituant le Comité administratif de la MRC de Matawinie et définissant la délégation de ses compétences, afin de modifier ses pouvoirs concernant l'embauche du personnel non cadre et qu'il soit délégué au secrétaire-trésorier et directeur général à l'intérieur des prévisions budgétaires votées par le Conseil ainsi que des conditions du processus d'embauche enchâssé dans la convention collective en vigueur à la MRC;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 11 septembre 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le présent règlement portant le numéro 179-2016-1 soit et est adopté.

Le règlement est présenté en annexe A.

8.2. Règlement 180-2016-1 modifiant le règlement 180-2016 concernant l'autorisation de dépenses et de signature de documents accordée au secrétaire-trésorier et directeur général – Adoption

CM-301-2019

Considérant qu'il convient de modifier le règlement numéro 180-2016 sur l'autorisation de dépenses et de signature de documents accordée au secrétaire-trésorier et directeur général ayant été adopté et entré en vigueur le 14 septembre 2016;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les pouvoirs du secrétaire-trésorier et directeur général, tel que le prévoit l'article 165.1 du *code municipal du Québec*, afin de lui permettre l'embauche d'employés non cadres à l'intérieur des prévisions budgétaires votées par le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

Conseil ainsi que des conditions du processus d'embauche enchâssé dans la convention collective en vigueur à la MRC;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 11 septembre 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le présent règlement portant le numéro 180-2016-1 soit et est adopté.

Le règlement est présenté en annexe B.

8.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 177-2016-1 modifiant le règlement 177-2016 relatif à la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence

CM-302-2019

M. Bruno Guilbault dépose avis de motion ainsi que le projet de règlement, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, pour adoption, le règlement 177-2016-1 modifiant le règlement 177-2016 relatif à la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.

Ce règlement a pour but d'accroître la limite d'autorisation de dépense des directeurs de service qui passerait de 2 000\$ à 5 000\$ et d'accorder une limite de 10 000\$ pour le directeur général, telles dépenses devant être effectuées dans les limites du budget voté par le Conseil de la MRC et faire partie de la liste des déboursés déposée chaque mois à l'occasion de l'assemblée du Conseil.

8.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 147-2012-2 abrogeant le règlement 147-2012-1 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Matawinie

CM-303-2019

M. Sylvain Breton dépose avis de motion ainsi que le projet de règlement, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal à l'effet que, lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, pour adoption, le règlement 147-2012-2 abrogeant le règlement 147-2012-1 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Matawinie.

Ce règlement a pour but d'ajouter d'une clause sur l'utilisation des technologies de l'information et des médias sociaux et de nommer la personne responsable de l'application du Code.

8.5. Objectifs prioritaires 2019 – Reddition de comptes - Information

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim fait un compte rendu des objectifs prioritaires au 30 septembre 2019.

8.6. Nomination des signataires – Desjardins (TPV) - Décision

CM-304-2019

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Gaétan Morin et résolu unanimement d'autoriser le préfet, M. Sylvain Breton, le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim, M. Pierre Winner ainsi que la directrice du Service des finances, Mme Catherine Dufresne à signer, pour et au nom de la MRC de Matawinie, tous les documents officiels concernant les TPV de Desjardins pour les numéros de marchand 005791 et 186916.

8.7. Amélioration du chemin des Cyprès – Embauche d'un chargé de projet en ingénierie - Adoption

CM-305-2019

Considérant qu'en janvier 2018, une aide financière de 7 823 024,00 \$ a été accordée à la MRC de Matawinie pour l'amélioration du chemin des Cyprès, provenant du Fonds des petites collectivités (FPC) du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

Considérant que la MRC de Matawinie a adopté le règlement 203-2019 décrétant un emprunt de 12 076 112,00 \$ afin de financer le projet d'amélioration du chemin des Cyprès;

Considérant la résolution CM 248-2019 autorisant l'octroi du contrat à l'entreprise « Excavation Normand Majeau inc. » pour un montant de 11 731 881,42 \$ taxes incluses;

Considérant que l'ampleur des travaux visés représentera indéniablement une grande charge de travail pour le Service d'aménagement;

Considérant les nombreuses priorités annuelles dévolues au Service d'aménagement;

Considérant les nombreux mandats relevant du Service d'aménagement;

Considérant qu'il est essentiel d'assurer une excellente représentation des intérêts de la MRC dans le cadre de la réalisation de ce projet;

Considérant la recommandation favorable du Comité administratif lors de la séance du 1er octobre 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'autoriser la création d'un poste d'ingénieur civil (professionnel niveau 1) pour la durée des travaux d'amélioration du chemin des Cyprès pour un contrat de 12 mois (échéance octobre 2020) et d'autoriser le lancement du processus d'appel de candidatures.

8.8. Clinique vétérinaire de stérilisation ciblée mobile pour la MRC de Matawinie - Information

Le préfet fait la présentation de ce point.

Il s'agit d'un projet pilote de 18 mois organisé par M. Bertrand de Pétigny, chargé de mission pour les Centres d'adoption d'animaux de compagnie du Québec en collaboration avec Mme Mireille Guilbeault dans le but de mettre à la disposition des citoyens une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée mobile dont l'objectif premier est la stérilisation des chats.

Ce projet cible trois clientèles :

- les animaux errants des municipalités de la MRC de Matawinie
- les animaux qui transitent par les services animaliers des municipalités de notre MRC
- les animaux des gens à faible revenu de notre MRC

Au terme de ces 18 mois, les résultats seront analysés et une décision sur la pérennisation de l'action sera rendue.

Une lettre d'appui, signée du préfet, a été remise afin d'appuyer ce projet auprès de l'*Ordre des vétérinaires du Québec*. Ce projet a aussi reçu l'appui d'André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

8.9. Affectations de surplus 2018 – Cour municipale - Autorisation

CM-306-2019

Considérant la résolution CM 261-2019 autorisant une affectation des surplus de la Cour municipale 2018 pour couvrir les honoraires du procureur de la Cour municipale à compter du 1^{er} novembre 2019;

Considérant qu'en raison d'une croissance importante des activités de la Cour, les prévisions budgétaires risquent de dépasser les seuils prévus et votés par le Conseil de la MRC notamment, les postes de dépenses prévus pour les frais de huissiers, les frais de la SAAQ ainsi que les frais de poste certifiée ;

Considérant qu'un montant de 9 381\$ en surplus non affectés est disponible au budget de la Cour municipale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. François Quenneville et résolu unanimement d'autoriser l'affectation des surplus de la Cour municipale au montant de 9 381 \$ afin de couvrir les honoraires du procureur à compter du 1^{er} novembre 2019 et d'équilibrer le budget 2019 de la Cour municipale.

8.10. Agence de communication - Décision

CM-307-2019

Il est proposé par Mme Isabelle Perreault, appuyée par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'avoir recours aux services d'une agence de communication pour répondre aux besoins de la MRC en l'absence de l'employé attiré à ces fonctions, et ce, pour un montant maximum de 5 000 \$.

8.11. Congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités – Motion de félicitations

CM-308-2019

Il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'adresser des félicitations à Mme Audrey Boisjoly pour sa présidence d'honneur du 78^e Congrès annuel de la FQM, à Mmes Isabelle Parent et Isabelle Perreault qui ont reçu un diplôme d'administratrice municipale ainsi qu'à M. Gaétan Morin, qui a reçu un Méritas pour ses 20 années en politique municipale.

8.12. Grands prix Desjardins de la culture de Lanaudière

Le prix de *Municipalité culturelle* a été remis à la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare lors de la soirée des Grands prix Desjardins de la culture de Lanaudière qui s'est tenue le 20 septembre 2019.

8.13. Union des municipalités du Québec – Caucus des municipalités locales

Des félicitations sont adressées à M. Joé Deslauriers qui a été élu président du Caucus des municipalités locales de l'Union des municipalités du Québec.

9. PÉRIODE DE HUIS CLOS

La période de huis clos s'est tenue de 9h15 à 10h20.

10. AUDIENCES (13H)

10.1. Musée d'art de Joliette

M. Jean-François Bélisle, directeur général et conservateur en chef du Musée d'art de Joliette fait une présentation de son parcours et des nouvelles en matière d'art dans notre région. Il invite tous les partenaires municipaux à suivre les activités du musée qui représentent une belle occasion d'être mis en contact avec des gens qui peuvent faire une différence dans le développement économique de la région.

Puisque le musée participe également à des expositions dans plusieurs autres musées, M. Bélisle souligne son intérêt à y être accompagné par des personnes qui aimeraient bénéficier de ces contacts faciles et souvent profitables. Il fait part également des services qui sont offerts par le musée, entre autres, la location de salles et l'organisation de divers événements.

10.2. Loisir et Sport Lanaudière

Mme Linda Fleury et MM Alexandre Fréchette et Bernard Thériault font une présentation du Plan de développement Lanaudois en plein air 2020 / 2032 ainsi que des enquêtes, consultations et interventions qui ont été menées pour sa réalisation. Ils présentent également leurs domaines d'intervention, leurs moyens d'intervention et les milieux dans lesquels ils interviennent.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

Le directeur par intérim du Service d'aménagement présente les points 11.1 et 11.3 à 11.7

11. AMÉNAGEMENT

11.1. Avis de conformité règlements municipaux

11.1.1. Règlements conformes

CM-309-2019

Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Bruno Guilbault et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie approuve, conformément aux articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* les règlements suivants :

- le règlement 560-2019, modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin d'autoriser l'usage microculture de cannabis dans la zone RS-19 de la Municipalité de Chertsey;
- le règlement 561-2019, modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les grilles des usages et activités des zones RS-42 et RS-43 afin d'ajouter le PAE de BESIDE CABINS PHASE 1 de la Municipalité de Chertsey;
- le règlement 555-2019, modifiant le règlement de lotissement 425-2011 afin d'harmoniser les normes relatives à la construction de chemin public et privé de la Municipalité de Chertsey;
- le règlement 553-2019, modifiant le règlement administratif 427-2011 afin de prescrire un certificat d'autorisation pour la construction d'un chemin privé ou public de la Municipalité de Chertsey.

Lesquels sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et aux dispositions du Document complémentaire.

Le conseiller en aménagement se joint à l'assemblée

11.2. Avis de motion – Projet de règlement 207-2019

CM-310-2019

Mme Isabelle Parent dépose avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que, lors de cette même séance du Conseil de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, pour adoption, le projet de règlement 207-2019 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la gestion du bruit et des accès aux corridors routiers.

11.2.1. Dépôt du projet de règlement 207-2019 ayant pour objet de modifier le SADR de la MRC de Matawinie relativement à la gestion du bruit et des accès aux corridors routiers

CM-311-2019

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté le 13 septembre 2017, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), son Schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement 165-2015;

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 16 janvier 2018;

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie peut, selon l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à tout moment, modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que les directives du ministère des Transports du Québec relatives au bruit routier ont été mises à jour et qu'il est opportun de clarifier, par la même occasion, les dispositions du SADR à cet égard;

Considérant qu'il est également approprié d'assouplir, de clarifier et de simplifier les exigences du SADR concernant les entrées charretières et les intersections au réseau routier supérieur afin de faciliter la mise en oeuvre des dispositions;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

Considérant que la Commission d'aménagement, lors de la rencontre du 24 septembre 2019, a recommandé au Conseil de la MRC de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de mettre à jour et assouplir le cadre réglementaire sur le bruit routier et sur les accès aux corridors routiers, tel que proposé par le Service d'aménagement;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2019.

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. François Quenneville et résolu unanimement:

- que le Conseil de la MRC de Matawinie adopte le projet de règlement 207-2019 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et que le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation;
- qu'un avis sur le projet de règlement 207-2019 soit demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

11.3. SUMI – Projet radio Carcan - Information

Conformément à la résolution CM-195-2019 adoptée à la séance du Conseil du 19 juin 2019, la Sépaq a accepté la contribution financière de la MRC de Matawinie au montant de 10 000 \$ ainsi que l'utilisation à long terme du site sans frais.

11.4. RCI 206-2019 remplaçant le RCI 109-2017 – Distances séparatrices en zone agricole décrété - Adoption

CM-312-2019

Considérant que le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 109-2007, relatif à la protection du territoire et des activités agricoles, est entré en vigueur le 23 mai 2008;

Considérant que le RCI 109-2007 a pour objectif d'assurer la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que le RCI 109-2007, pour la zone agricole décrétée, identifie de grandes affectations du territoire, divise celles-ci en zone, indique les usages principaux et complémentaires autorisés pour chacune de ces zones;

Considérant que le règlement prévoit également des dispositions particulières applicables à certaines catégories d'usages, de même que des dispositions particulières applicables aux installations d'élevage et aux engrais de ferme;

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 15 janvier 2018;

Considérant que suite à l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Matawinie, il y a lieu de remplacer le RCI 109-2007 afin que les dispositions applicables représentent le contenu du SADR actuellement en vigueur;

Considérant la recommandation de la Commission consultative d'aménagement, lors de la rencontre du 27 mars 2019, visant la poursuite de l'arrimage du règlement de contrôle intérimaire au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de rendre celui-ci plus efficace et conforme au SADR;

Considérant que le Comité consultatif agricole, lors de la rencontre du 14 juin 2019, recommande la poursuite des démarches par le Service d'aménagement en vue de présenter un nouveau règlement de contrôle intérimaire;

Considérant que les municipalités concernées par le règlement ont été consultées dans le but de recueillir leurs commentaires sur le projet de règlement afin de réaliser les modifications nécessaires;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 11 septembre 2019;

Considérant qu'un projet de règlement a été dûment déposé par la résolution CM-270-2019 le 11 septembre 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie adopte le Règlement de contrôle intérimaire 206-2019 établissant les distances séparatrices pour le territoire situé en zone agricole décrétée.

Le règlement est présenté en annexe C.

11.5. FPEM 2019 – Affiches pour la prévention et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (myriophylle) de Chertsey - Décision

CM-313-2019

Considérant que le règlement 200-2019 abrogeant le règlement 167-2015 sur l'utilisation du Fonds de protection de l'environnement matawinien (FPEM) a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Matawinie du 13 février 2019;

Considérant que le règlement 200-2019 définit les modalités du programme de financement de projets environnementaux municipaux du FPEM;

Considérant la demande de subvention de Chertsey pour la production d'affiches pour la prévention et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (myriophylle);

Considérant que cette demande respecte toutes les exigences du FPEM, dont celle de faire la promotion du Fonds;

Considérant que le total des dépenses admissibles prévues au budget du projet est supérieur à 1 000,00 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement :

- d'octroyer une subvention de 1 000,00 \$ du Fonds de protection de l'environnement matawinien à la Municipalité de Chertsey pour la production d'affiches pour la prévention et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (myriophylle à épi);
- sur présentation des photos et preuves de réalisation du projet tel que prévue dans le formulaire de demande financière, d'autoriser le décaissement de 1 000,00 \$ à même le Fonds de protection de l'environnement matawinien.

11.6. Appel d'offres commun collecte et transport des matières résiduelles – Résultats – Information

Le directeur par intérim du Service de l'aménagement donne des informations aux membres du Conseil relativement à l'appel d'offres commun effectué pour les municipalités de Saint-Jean-de-Matha, Saint-Alphonse-Robriguez et Sainte-Béatrix pour la collecte et le transport des matières résiduelles.

11.7. Exploitation du sable et du gravier dans le Parc régional du Lac Taureau - Décision

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement d'ajourner la séance pour le dîner à 12 h 20.

M. Martin Rondeau quitte la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

REPRISE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement de reprendre les travaux de la présente séance à 13 h.

La séance reprend avec les audiences nommées au point 10 et se poursuit avec le point 12 ci-dessous.

12. GESTION INTRÉGRÉE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

12.1.

Aucun point.

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

13.1.

Aucun point.

La directrice du Service de développement local et régional fait la présentation des points 14.1 à 14.10

14. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

14.1. Pacte rural des municipalités - Information

La directrice du Service de développement local et régional fait une présentation *PowerPoint* aux membres du Conseil et explique que l'engagement des fonds du Pacte rural des municipalités doit se faire avant le mois de mars 2020 et les dépenses doivent être réalisées au plus tard en mars 2021. La date limite pour présenter une demande auprès du SDLR est le 20 février 2020.

14.2. Pacte rural – Saint-Jean-de-Matha – Aménagement d'une terrasse aux infrastructures sportives - Décision

CM-314-2019

Considérant que le projet présenté répond aux orientations définies par la *Politique de la ruralité*;

Considérant que le projet répond aux besoins de la communauté;

Considérant que le projet aura des retombées touristiques et sociales;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'approuver le financement du projet « Terrasse aux infrastructures sportives », pour une somme de 112 640 \$, prise à même le fonds dédié au Pacte rural de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha (10 359 \$ de l'enveloppe 2015-2016; 41 336 \$ de l'enveloppe 2016-2017; 41 336 \$ de l'enveloppe 2017-2018 et 19 609 \$ de l'enveloppe 2018-2019) et d'en ordonner le déboursement.

14.3. Pacte rural – Saint-Jean-de-Matha – Aménagement de la façade de la bibliothèque - Décision

CM-315-2019

Considérant que le projet présenté répond aux orientations définies par la *Politique de la ruralité*;

Considérant que le projet répond aux besoins de la communauté;

Considérant que le projet aura des retombées sociales et culturelles;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement d'approuver le financement du projet « Façade de la bibliothèque », pour une somme de 25 360 \$, prise à même le fonds dédié au Pacte rural de la Municipalité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

de Saint-Jean-de-Matha (23 234 \$ de l'enveloppe 2018-2019 et 2 126 \$ de l'enveloppe 2019-2020) et d'en ordonner le déboursement.

14.4. Pacte rural – Sainte-Marcelline-de-Kildare – Restructuration du kiosque du parc de l'Étang - Décision

CM-316-2019

Considérant que le projet présenté répond aux orientations définies par la *Politique de la ruralité*;

Considérant que le projet répond aux besoins de la communauté;

Considérant que le projet aura des retombées touristiques et sociales;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'approuver le financement du projet « Restructuration du kiosque de l'Étang », pour une somme de 28 476 \$, prise à même l'enveloppe 2018-2019 du fonds dédié au Pacte rural de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare et d'en ordonner le déboursement.

14.5. Pacte rural – Saint-Félix-de-Valois- Aménagement de terrains de pétanque - Décision

CM-317-2019

Considérant que le projet présenté répond aux orientations définies par la *Politique de la ruralité*;

Considérant que le projet répond aux besoins de la communauté;

Considérant que le projet répond à la planification stratégique de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement d'approuver le financement du projet « Construction et aménagement de terrains de pétanque », pour une somme de 85 686 \$, prise à même les enveloppes 2018-2019 (42 843 \$) et 2019-2020 (42 843 \$) du fonds dédié au Pacte rural de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et d'en ordonner le déboursement.

14.6. Réaffectation budgétaire - Décision

CM-318-2019

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture 3490 de Synop6 au montant de 11 450,39 \$ et de la facture 13476 de l'Imprimerie Pinard au montant de 931,30 \$ pris sur les surplus budgétaires et d'en ordonner le déboursement.

14.7. Hexagone Lanaudière - Décision

CM-319-2019

Considérant tout le potentiel du portail Hexagone Lanaudière et le manque d'effectifs pour en faire la mise à jour et le développement;

Considérant les sommes cumulées pour le projet;

Considérant tout le travail accompli depuis plusieurs années et les investissements déjà consentis dans le projet;

Considérant la proposition de Culture Lanaudière de reprendre le portail et de gérer les travaux requis pour le maintenir ouvert;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement d'accepter la proposition de Culture Lanaudière et d'autoriser la MRC des Moulins à transférer toutes les sommes cumulées jusqu'à ce jour à Culture Lanaudière pour amorcer les travaux dans les plus brefs délais, le tout sous réserve d'acceptation de toutes les MRC.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

CM-320-2019

14.8. Déclaration commune sur les services de développement local - Décision

Considérant l'adoption de la déclaration commune sur les services de développement par l'Assemblée des MRC en juin 2019;

Considérant l'importance que le gouvernement reconnaisse réellement les MRC comme des partenaires privilégiés du développement et que cette reconnaissance se traduise concrètement dans les agissements des ministères et organismes de manière à assurer la cohérence des actions;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que la MRC de Matawinie adhère à la déclaration commune de services, s'engage formellement dans le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat et en informe la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

14.9. Fonds de développement des territoires – Reddition 2018-2019 - Décision

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

14.10. Conseiller en immigration

À la suite de la présentation au Comité administratif et considérant l'ambiguïté de la position de la MRC face au programme de subvention du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, il a été demandé à la directrice du Service de développement local et régional de représenter le dossier.

Le MIFI a accordé à la MRC, en août 2019, une subvention d'un maximum de 40 000 \$ pour l'embauche d'un conseiller et la réalisation du plan d'actions consistant à créer les conditions gagnantes pour attirer et retenir les immigrants.

Les conditions d'obtention de la subvention sont les suivantes :

- Fin du programme et reddition de compte finale : 31 mars 2020
- Financement à 50 % par la MRC : La résolution CM-070-2019 avait décidé que la somme restante, à savoir 40 000 \$, devait être prise sur les revenus reportés

Ce premier programme n'aura pas d'impact sur les quotes-parts car les frais reliés à l'installation du conseiller seraient absorbés dans le budget de fonctionnement 2019 du SDLR.

Un second programme d'une durée de 3 ans sera ouvert dès mars 2020 avec un support financier de 80% du MIFI.

Au final, les membres du Conseil souhaitent suivre les recommandations du Comité administratif. Ainsi, la décision de poursuivre ou non ce programme sera prise lors de la réunion budgétaire du Comité administratif au cours de laquelle le portrait global des embauches demandées avec leur impact sur les quotes-parts sera exposé.

La directrice du Service du transport fait la présentation du point suivant

15. TRANSPORT

15.1. Demande d'appui du RUTAL – Démarches formation en ligne pour les intervenants en transport adapté - Décision

CM-321-2019

Considérant l'impact positif qu'aurait ce type de formation pour l'ensemble de la clientèle et des différents intervenants en transport adapté;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Guoin, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement d'appuyer le Regroupement des Usagers de Transport Adapté de Lanaudière dans leurs démarches de demande de financement pour la réalisation de formation en ligne pour les intervenants en transport adapté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

La directrice du Service du transport profite de l'occasion pour donner des informations sur l'événement *La Mobilité Durable – ça me branche* organisé en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière et qui aura lieu le 24 octobre prochain.

16. EVALUATION

16.1.

Aucun point

17. PARCS RÉGIONAUX

17.1.

Aucun point

18. LISTE DES DÉBOURSÉS – DÉPÔT

CM-322-2019

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes, comme présentée :

Compte « Général » MRC

Chèques n^{os} 38541 à 38590 incl., montant total de 176 816,33 \$

Dépôts directs n^{os} 701438 à 701554 incl., montant total de 1 049 384,29 \$

Prélèvements n^{os} 190216 à 190259 incl., montant total de 207 520,86 \$

Compte « Villégiature » MRC

Chèques n^{os} 374 à 380 incl. Montant total de 25 989,64 \$

Dépôts directs n^{os} 82 à 86 incl., montant total de 61 809,61 \$

Compte « TPI » MRC

Dépôts directs n^{os} 62 à 67 incl., montant total de 37 593,92 \$

Liste des salaires :

- Période du 4 au 10 août 2019, montant total de 32 100,38 \$ \$ dont 1 068,77 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 11 au 17 août 2019, montant total 35 578,88 \$ dont 1 692,13 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 18 au 24 août 2019, montant total de 35 673,41 \$ dont 1 615,29 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 25 au 31 août 2019, montant total de 36 048,80 \$ dont 1 851,17 \$ en remboursement de dépenses.
- Période du 1^{er} au 31 août 2019, montant total de 15 179,04 \$ dont 1 173,94 \$ en remboursement de dépenses.
- Période du 1^{er} au 7 septembre 2019, montant total de 37 913,43 \$ dont 1 566,93 \$ en remboursement de dépenses.
- Période du 8 au 14 septembre 2019, montant total de 38 004,03 \$ dont 2 560,39 \$ en remboursement de dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

- Période du 15 au 21 septembre 2019, montant total de 38 482,78 \$ dont 2 287,53 \$ en remboursement de dépenses.

19. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - AUCUN

Aucun virement budgétaire autorisé.

20. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :

Compte « Général » MRC

Engagements n^{os} 19-001085 à 19-001302, montant total de 1 428 818,31 \$

Compte « Villégiature » MRC

Engagements n^{os} 19-000035 et 19-000041, montant total de 21 480,81 \$

Compte « TPI » MRC

Engagements n^{os} 19-000030 et 19-000034, montant total de 15 668,60 \$

Le directeur par intérim du Service de l'aménagement fait la présentation des points 21.1 à 21.3

21. CORRESPONDANCE

Correspondances significatives

21.1. Demande d'appui – Budget d'aide financière à la voirie locale du MTQ - Décision

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à la demande d'appui de la MRC de la Matapédia.

21.2. Demande d'appui – Admissibilité des travaux de réfection des passages à niveau aux programmes d'aide financière du MTQ - Décision

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à la demande d'appui de la MRC de Matapédia.

21.3. Demande d'appui – Chantiers de la déclaration citoyenne d'urgence climatique - Décision

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à la demande d'appui de la MRC de Thérèse-De Blainville.

22. VARIA

22.1. Prix Coup de cœur du jury AQLM

La mairesse de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois informe les membres du Conseil que Saint-Félix-de-Valois a reçu le prix Coup de cœur du jury lors de la 16^e cérémonie annuelle des prix Excellence de l'Association québécoise du loisir municipal dans le cadre du projet de création d'un jardin collectif pédagogique, et ce, parmi une soixantaine de candidatures.

22.2. Schéma de couverture de risques incendie – Couverture assurances

La mairesse de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois mentionne que les regroupements d'assurances font des pressions auprès du gouvernement afin que les schémas de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

couverture de risques incendie révisés soient adoptés, à défaut de quoi, les primes des municipalités et des citoyens seront haussées.

La directrice générale adjointe indique que l'une des raisons pour lesquelles le schéma n'est toujours pas adopté est le non-respect des actions prévues au schéma actuellement en vigueur. De plus, le temps écoulé depuis le début des travaux a laissé place à de nouvelles orientations gouvernementales qui ont forcé des modifications au schéma de couverture de risques incendie révisé.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

24. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Aucun commentaire.

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. François Quenneville et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 14 h 30.

CM-323-2019

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim

Sylvain Breton
Préfet



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

ANNEXE A (Règlement 179-2016-1)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE

RÈGLEMENT 179-2016-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 179-2016 CONSTITUANT LE COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE MATAWINIE ET DÉFINISSANT LA DÉLÉGATION DE SES COMPÉTENCES

Considérant l'intention d'adopter le règlement 180-2016-1, modifiant le règlement 180-2016 intitulé autorisation de dépenses et de signature de documents accordée au secrétaire-trésorier et directeur général;

Considérant qu'il convient de modifier le règlement numéro 179-2016 constituant le Comité administratif de la MRC de Matawinie et définissant la délégation de ses compétences, afin de modifier ses pouvoirs concernant l'embauche du personnel non cadre et qu'il soit délégué au secrétaire-trésorier et directeur général à l'intérieur des prévisions budgétaires votées par le Conseil ainsi que des conditions du processus d'embauche enchâssé dans la convention collective en vigueur à la MRC ;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 11 septembre 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le présent règlement portant le numéro 179-2016-1 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 CONCERNANT L'EMBAUCHE DU PERSONNEL NON CADRE

Par le présent règlement 179-2016-1, le paragraphe i) de l'article 8 du règlement 179-2016 est supprimé sans être remplacé par une autre disposition. On pouvait le lire comme suit :

- i) « L'embauche et le congédiement de ressources humaines, sauf les gestionnaires »

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement 179-2016-1 entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à RAWDON le 9 octobre 2019, lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim

Sylvain Breton
Préfet

AVIS DE MOTION : 11 septembre 2019
DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT : 11 septembre 2019
ADOPTION RÈGLEMENT : 9 octobre 2019
PUBLICATION :
ENTRÉE EN VIGUEUR :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019

ANNEXE B

(Règlement 180-2016-1)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2016-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
180-2016 INTITULÉ AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE SIGNATURE DE DOCUMENTS
ACCORDÉE AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Considérant qu'il convient de modifier le règlement numéro 180-2016 sur l'autorisation de dépenses et de signature de documents accordée au secrétaire-trésorier et directeur général ayant été adopté et entré en vigueur le 14 septembre 2016;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les pouvoirs du secrétaire-trésorier et directeur général, tel que le prévoit l'article 165.1 du *code municipal du Québec*, afin de lui permettre l'embauche d'employés non cadres à l'intérieur des prévisions budgétaires votées par le Conseil ainsi que des conditions du processus d'embauche enchâssé dans la convention collective en vigueur à la MRC;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 11 septembre 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le présent règlement portant le numéro 180-2016-1 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 CONCERNANT L'EMBAUCHE DU PERSONNEL NON CADRE

Par le présent règlement 180-2016-1, l'article 4 du règlement 180-2016 est modifié par la suppression de son 3^e élément se lisant comme suit :

« Il procède à l'embauche de personnel temporaire en respect des prévisions budgétaires votées par le Conseil et fait entériner sa décision par le Comité à la séance suivant l'embauche » ;


Est remplacé par :

- Il peut procéder à l'embauche de fonctionnaires, reconnus comme salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), dans le but de combler tout poste existant et, par conséquent, a le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin ;
- L'embauche doit être effectué en respect des prévisions budgétaires votées par le Conseil ainsi que des conditions du processus d'embauche enchâssé dans la convention collective en vigueur à la MRC et l'engagement qui en découle n'a d'effet que si, des crédits sont disponibles à cette fin ;
- La liste des personnes ainsi engagées doit être déposée lors d'une séance du conseil qui suit leur engagement.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement 180-2016-1 entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à RAWDON le 9 octobre 2019, lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.


Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim

Sylvain Breton
Préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 9 octobre 2019**

**AVIS DE MOTION :
DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT
ADOPTION RÈGLEMENT :
PUBLICATION :
ENTRÉE EN VIGUEUR :**

**11 septembre 2019
11 septembre 2019
9 octobre 2019**